



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2013/03/21**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 13 MARS 2013**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	41

**DATE DE LA CONVOCATION**

**1 mars 2013**

L'an deux mille treize, le 13 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Masbaraud-Mérignat sur la convocation en date du 1 mars 2013, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, RIGAUD, MEYER, MERLYNCK.

MMES SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC.

Suppléants : MME COUCAUD,  
MM AGUIRRE, VIREVIALLE.

Excusés : MMES JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD.  
MM PETIT-COULAUD, PEROT

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle au moto club « Team Enduro X-Trem » pour l'organisation d'une épreuve nationale de cross country moto et quad à Montboucher les 16 et 17 mars 2013**

Le Président fait état d'un courrier reçu du président du club de moto « Team Enduro X-Trem » et de plusieurs échanges concernant l'organisation d'une nouvelle épreuve nationale d'endurance – cross country quad et moto - sur son circuit, basé sur la commune de Montboucher.

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 21 mars 2012, avait décidé le versement d'une subvention à l'association « Team Enduro X-Trem » d'un montant de 1 500 €, pour l'organisation d'une première édition le 8 avril 2012 (endurance moto uniquement), qui avait accueilli près de 300 pilotes et 800 visiteurs.

Le Président indique que l'association est affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et qu'elle a notamment pour objet d'offrir à ses membres un loisir sportif et éducatif par l'apprentissage des activités liées au motocyclisme.

Le Président ajoute que l'association s'est d'ailleurs vue attribuer le label « école française de motocyclisme » qui reconnaît, sur la base d'un cahier des charges strict, la qualité de l'accueil, de l'enseignement et de la sécurité des publics les plus variés.

Le Président rappelle que la pratique des sports mécaniques est croissante sur le territoire et qu'elle nécessite la présence en proximité de structures d'apprentissage pour garantir des codes de bonnes pratiques, pour la sécurité des personnes et des biens et faire respecter les propriétés et l'environnement.

Afin de mieux faire connaître le travail réalisé et générer un événementiel d'envergure nationale sur le territoire intercommunal, le club « Team Enduro X-Trem » a ainsi proposé d'organiser une nouvelle compétition d'endurance sur son circuit de Montboucher, regroupant des pilotes moto et quad, nationaux et internationaux. L'épreuve compte notamment pour le trophée de France 2013.

Cette épreuve se déroulera cette année sur 2 jours, les samedi et dimanche 16 et 17 mars 2013, et se disputera en solo sur 3 h. 250 pilotes sont attendus.

Avec les accompagnateurs, les organisateurs espèrent une fréquentation de 2 000 personnes sur les 2 jours.

L'épreuve fera en outre l'objet d'une importante promotion (affiches, programmes distribués dans les magasins et concessionnaires de la région, articles dans presse locale et spécialisée ; reportages sur radios).

Le budget prévisionnel de l'organisation est de 21 400 €.

Le Président informe que le club Team Enduro X-Trem a sollicité la Communauté de communes pour une subvention de 2 700 € et le Conseil général de la Creuse à hauteur de 1 000 €.

Considérant la notoriété nationale de ce type d'épreuve sportive, participant également à la promotion du sport mécanique dans le respect de bonnes pratiques ;

Considérant que cette manifestation contribue à générer de l'évènementiel et des retombées économiques (commerces, restauration, hébergements) sur le territoire intercommunal et sa proche périphérie, avec un flux de visiteurs conséquent ;

Considérant que l'épreuve participe directement à la découverte et à la promotion économique et touristique du territoire de la communauté de communes ;

Le Président soumet au Conseil la possibilité d'une intervention de la communauté de communes à hauteur de 2 000 € en faveur de l'association « Team Enduro X-Trem ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant cet évènementiel à dimension nationale, autorise le versement d'une subvention de 2 000 € au club « Team Enduro X-Trem » de Montboucher pour couvrir les frais d'organisation.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2013.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Masbaraud Mérignat, le 13 mars 2013  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD